

## **Communiqué de presse de la Conférence romande pour la formation continue 14 mai 2009**

La Conférence romande ouvre un débat public sur la formation continue

De quoi sera-t-il question dans la future Loi fédérale sur la formation continue ? Avant que le débat n'agite les Chambres fédérales, la Conférence romande de la formation continue (CRFC), présidée par la conseillère aux Etats Géraldine Savary, ouvre un espace de discussion sur internet. En plus de receler des informations techniques et pratiques sur la question, l'adresse [www.crfc.ch](http://www.crfc.ch) ouvrira très prochainement un « Forum public » où chacun peut amener son point de vue.

Cette nouveauté a été annoncée jeudi dernier, au cours de l'Assemblée générale de la CRFC, qui s'est tenue au sein des Services industriels de Genève (SIG). La réunion des acteurs romands de la formation continue a également accueilli un débat contradictoire portant sur la nécessité ou non de légiférer en la matière. Christophe Reymond, directeur du Centre patronal, s'est érigé en défenseur de la liberté pour chaque entreprise et chaque travailleur de s'adonner ou non à une période de postformation. Face à lui, Jean Christophe Schwaab, secrétaire central de l'Union syndicale suisse, a défendu un droit pour tous à la formation continue, évoquant un « bon » de 5000 francs qui serait remis lors de l'obtention d'un CFC.

La discussion, à laquelle a également participé Rudolf Strahm, président de la Fédération suisse pour la formation continue, a permis de mettre au jour les principales questions qui seront soulevées lors de la préparation de la loi au Parlement. Outre celle du financement de ces formations, celles des conditions d'accès et d'une éventuelle certification des institutions prodiguant ce genre de cours seront centrales. Chacun est donc invité à exprimer son point de vue sur le forum du site [www.crfc.ch](http://www.crfc.ch).

La rencontre de la Conférence romande a également été l'occasion, pour Géraldine Savary, de faire le point sur l'état d'avancement du dossier aux Chambres fédérales. Et de souligner les agissements pour le moins étonnants du Conseil fédéral, qui devait remettre aux commissions concernées du National et des Etats un « rapport » élaboré par l'OFFT durant l'année 2008, dont il a brutalement été décidé, fin mars, qu'il ne serait pas rendu public. En outre, la conseillère aux Etats socialiste s'est étonnée du fait que Doris Leuthard, ministre de l'Economie, ait soudainement renoncé à venir rencontrer les commissions alors que le rendez-vous avait été pris.

Doris Leuthard et Pascal Couchepin participeront toutefois à la prochaine séance des commissions, agendée au mois d'août, ce qui permettra d'y voir plus clair quant à l'évolution future du dossier, «Mais nous avons perdu beaucoup de temps », regrette Géraldine Savary.

Etienne Barraud, 24H